LE CHEF

DU DÉPARTEMENT DES FINANCES ET DES DOUANES DE LA CONFÉDÉRATION SUISSE

131.1

3003 Berne, le 24 JAN. 1968

CM

Monsieur Rud. Gnägi Conseiller fédéral Chef du Département des transports et communications et de l'énergie

3003 Berne

Programme national de recherches spatiales

Monsieur le Conseiller fédéral,

C'est avec le plus grand intérêt que j'ai pris connaissance de la proposition de votre département concernant le programme national de recherches spatiales. Vous me permettrez sans doute, avant que mon département présente son corapport, d'aborder ici certains aspects de cet important problème.

- 1. C'est une idée heureuse, me semble-t-il, d'avoir assorti la proposition de plusieurs variantes touchant le financement et l'administration et d'avoir ainsi élargi la liberté de choix de l'autorité. Mais cela montre aussi par ailleurs toute la complexité du problème et je doute quelque peu qu'une décision puisse être prise à bref délai.
- 2. Comme vous le savez, la collaboration européenne dans le domaine de la recherche spatiale, à laquelle notre pays a également part, traverse présentement une sérieuse crise de croissance en même temps qu'une grave crise de confiance. Il se passera encore quelque temps et il faudra attendre des décisions à l'échelon le plus élevé avant de pouvoir se faire une idée du développement futur des diverses organisations et de leurs programmes. L'évolu-



tion internationale aura nécessairement une incidence directe sur nos programmes nationaux, et on a d'ailleurs toujours affirmé que notre participation aux projets communs impliquait un renforcement parallèle de notre propre effort dans ce domaine.

3. Il importe que le Conseil fédéral se rende compte qu'étant donné le petit nombre de savants qui se consacrent actuellement en Suisse à la recherche spatiale. le programme proposé par la SNG pour la période s'achevant en 1972 et mis au point par le professeur Hochstrasser n'est qu'un modeste début en comparaison des dépenses qui devront certainement être engagées par la suite. L'expérience nous enseigne malheureusement que les financements opérés à court terme dans le domaine scientifique ne servent que trop souvent à accroître avant tout l'effectif des instituts, ce qui permet ensuite, devant le nombre des chercheurs en place, de solliciter un multiple des fonds requis primitivement pour le démarrage et la poursuite de l'activité propre desdits instituts. Ce danger est d'autant plus réel lorsqu'une discipline est privilégiée et que l'on s'apprête à l'encourager à l'exclusion d'autres secteurs de la science.

Il m'est difficile de me décider pour l'une ou l'autre des variantes sans avoir au moins quelque idée de l'ampleur des dépenses qui devront être engagées après 1972. Vous pourriez peut-être inviter le professeur Hochstrasser à nous fournir de plus amples indications à ce sujet.

4. La proposition relève à juste titre que le plan financier 1968/1969 ne prévoit aucun soutien à la recherche spatiale. C'est pourquoi, à moins de réduire les dépenses d'autres secteurs, il ne semble guère possible d'inclure encore ces dépenses dans le budget déjà chargé de la Confédération. Le Fonds national de la recherche scientifique ayant l'intention de financer le programme prévu pour 1968, on sera sans doute amené à procéder de même pour 1969 tout au moins, ce qui permettrait par la même

occasion d'approfondir les nombreuses questions encore en suspens et d'envisager un programme à longue échéance dans un plus vaste contexte (en particulier dans le cadre de la planification financière).

5. En revanche, je ne puis que me rallier sans réserve à la proposition tendant à charger le professeur Hochstrasser de l'étude scientifique et de la coordination de toutes les questions ressortissant à la recherche spatiale et je n'ai non plus aucune objection à faire contre une extension de son titre de Délégué. Cette proposition constitue à mon sens un progrès indéniable par rapport à l'actuelle réglementation en matière de compétence, qui est disséminée dans divers textes légaux. Le Conseil fédéral s'étant déjà exprimé dans ce sens le 29 septembre 1967, cette extension du cahier des charges du Délégué aux questions d'énergie atomique peut à mon avis entrer dans les faits, même si, en raison des autres questions encore en suspens, la présente proposition ne saurait guère être adoptée pour l'instant.

Ce problème me tenant particulièrement à coeur, je tiens beaucoup à m'entendre avec vous si possible avant la présentation du corapport par mon département.

Veuillez agréer, Monsieur le Conseiller fédéral, l'assurance de ma considération distinguée.

gez. Bonvin

Roger Bonvin

Copie à titre personnel pour information au Conseiller fédéral Schaffner.